

Le volé est condamné, pas le voleur... Répétez : on ne fait pas justice soi-même

écrit par Christine Tasin | 8 novembre 2024



(Photo : TunedIn by Westend61/Shutterstock)



(Photo : Tunedin by Westend61/Shutterstock)

Encore une histoire qui va nous réconcilier et avec la justice et avec l'idéologie gauchiste délibérément du côté des malfrats, infiltrée partout, on le savait avec le terrible exemple du Mur des cons, mais quand même... L'affaire se passe à Béziers.

Résumons

Un agriculteur et exploitant forestier de l'Hérault prend sur le fait des voleurs de carburant, il les poursuit et les percute, sans le faire exprès, dans un virage. La voiture des malfrats tombe dans le fossé (*bien fait pour leur tronche, j'ai encore le droit de le dire, monsieur le juge ?*), sans vergogne ils portent plainte (*sans doute bien conseillés pas des avocats payés par le contribuable*)... Le procès avait lieu mardi dernier, l'agriculteur était là, soutenu par des dizaines de ses collègues dévastés eux aussi par les vols incessants de carburant et de matériel. Les malfrats étaient restés au chaud à la maison.

Décision de la justice macronienne : les malfrats ont une amende avec sursis (ben voyons ? histoire de les encourager

à recommencer ?) et l'agriculteur volé, lésé, conduit au tribunal, doit, lui, donner 1000 euros à ses voleurs... De quoi devenir fou, non ? De quoi sortir les fourches, non ?

Trump, dédouble-toi, on a besoin d'un vrai patriote à la tête de la France, d'un couillu qui ne craint pas les juges rouges et ne pactise pas avec eux.